

# COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

---

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017**

Le onze avril deux mille dix-sept, à dix-huit heure trente, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS, Maire.

**Présents :** Mme GALLOIS, Mme CRINON, Mme GERARD, Mme HOSSE, Mme LESAGE, Mr BREUIL, Mr BONY, Mr CHAPUT, Mr LONGIERAS, Mr FOURNAISE

**représentés :** Mlle GAMEIRO COSTA

**Secrétaire de séance :** Mme CRINON

Madame le Maire ouvre la séance et demande à ce que soit porté à l'ordre du jour le point complémentaire suivant :  
« Renforcement généralisé de la rue du Ruisseau – demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

Le Procès-verbal, de la précédente réunion est lu et est signé à l'unanimité des présents et représentés.

### **Ordre du jour :**

- \* Vote pour le compte administratif 2016, budget général.
- \* Vote pour le compte administratif 2016, budget eau et assainissement
- \* Vote pour le compte de gestion 2016 – budget général
- \* Vote pour le compte de gestion 2016 – budget eau et assainissement
- \* Affectation des résultats 2016 au budget général.
- \* Affectation des résultats 2016 au budget eau et assainissement
- \* Vote du budget primitif communal 2017
- \* Vote du budget primitif 2017 eau et assainissement
- \* Vote des taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti
- \* Subventions aux associations
- \* Questions diverses

### **Compte administratif 2016, budget général**

Mme le Maire ne participe pas au vote,

Le Conseil Municipal après avoir entendu et vérifié les comptes et en avoir délibéré, Vote à l'unanimité pour le compte administratif, budget général 2016 faisant apparaître un résultat :

\* en investissement pour l'année 2016, un déficit de 38.671,27 €, soit un résultat cumulé de 362.705,62 €.

\* en fonctionnement pour l'année 2016, un excédent de 78.299,47 €, soit un résultat cumulé de 274.549,39 €

## Compte administratif 2016, budget eau et assainissement

Mme le Maire ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal après avoir entendu, vérifié les comptes et en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour le compte administratif 2016, budget eau et assainissement qui fait apparaître un résultat

\* en investissement, pour l'année 2016, un déficit de 3241,07 €, soit un excédent cumulé de 152.479,34 €.

\* en fonctionnement pour l'année 2016, un excédent de 10.071,88 €, soit un déficit cumulé de 27.251,76 €.

## Compte de gestion 2016 – budget général

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour le compte de gestion de Monsieur le Trésorier, budget général 2016

## Compte de gestion 2016 – budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et en avoir délibéré vote à l'unanimité pour le compte de gestion de Monsieur le Trésorier, budget eau et assainissement 2016

## Affectation des résultats 2016 au budget général

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice  
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 78.299,47 €

B Résultats antérieurs reportés  
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + 194.408,95 €

C Résultat à affecter  
= A+B (hors restes à réaliser) 274.549,39 €  
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 362.705,62 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) - -178.860,00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+ H 274.549,39 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 274.549,39€

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

## Affectation des résultats 2016 au budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice  
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 10.071,88 €

B Résultats antérieurs reportés  
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe -37.323,64 €

C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	-27.251,76 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	152.479,34 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -	0.00 -€
Besoin de financement F =D+E	0.00 €
AFFECTATION = C =G+ H	-27.251,76 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	27.251,76 €

### **Budget primitif communal 2017**

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et en avoir délibéré, vote pour le budget communal 2017 ; qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 536.890,97 €
- Section d'investissement : 646.684 €

### **Budget primitif 2017 eau et assainissement**

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et en avoir délibéré, vote pour le budget primitif 2016 eau et assainissement- ; qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 64.683,76 €
- Section d'investissement : 183.888,34 €

### **Vote des taxes**

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et en avoir délibéré ; décide de ne pas augmenter les taxes pour 2017 et les maintient comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.33%
- Taxe foncier bâti : 14.43%
- Taxe foncier non bâti : 31.52%

### **Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et en avoir délibéré, Vote à l'unanimité les montants des subventions allouées en 2017 suivantes :

FOYER RURAL :	2.500,00 €
LE SOLEIL DANS LES MAINS	200,00 €
ASP JOUY LE CHATEL	200,00 €

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et en avoir délibéré, Vote les montants des subventions allouées en 2017 suivantes par :

10 pour  
1 Abstention

CLUB D'ATHLETISME DE PROVINS :	...200,00€
AS COURSE DES REMPARTS	200,00€

## Renforcement généralisé de la rue du Ruisseau – demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural

Madame le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fond d'Equipement Rural a pour objet le renforcement généralisé de la rue du ruisseau, pour un montant estimé à 52.800 € HT dont un montant d'honoraire de 4.600 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par le Cabinet DIDIER JAKUBCZAK et son échéancier.

Le conseil municipal s'engage :

- \* Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération
- \* A réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention
- \* A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération
- \* A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du conseil départemental,
- \* A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans
- \* S'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2017
- \* A ne pas dépasser 70 % de la subvention publique

### Questions diverses

- \* Il est demandé à ce que des panneaux indiquant la direction des hameaux soient installés dans le village.

Madame le Maire clos la séance à dix-neuf heure trente.

Vu, le 11 Avril 2017  
Le Maire, Catherine GALLOIS

